

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 Septembre 2024

Le 12 Septembre 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de MUSSARD Anthony, Maire.

Présents : M. MUSSARD Anthony, Maire, Mmes : DAVID Julie, HIRON Chantal, JOYAU Maryline, KRAMAROV Pascale, LEROUGE Nathalie, PAINEAU Catherine, STORNI Jacqueline, VEAUDECENNE Marie-Laure, MM : AINÉ Sébastien, CADORET Jérôme, HOULBERT Cédric, MARTIN David, PERTHUIS Jean-David, PLANTAIS Gérard

Excusés : MALHERBE Martine procuration à M. PERTHUIS, STORNI Jacqueline procuration à LEROUGE Nathalie, Mme KRAMAROV Pascale à M. MUSSARD, DESCHAMPS Anne-Cécile procuration à M. CADORET, LOUTELLIER Jean-Claude,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

Date de la convocation : 06/09/2024

Date d'affichage : 06/09/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 19/09/2024

et publication ou notification
du : 19/09/2024

A été nommé(e) secrétaire : CADORET Jérôme

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Avenants travaux ex-presse
Réalisation contrat de prêt Transformation Ecologique de 830 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire
Taxes foncières sur les propriétés bâties suite au zonage France ruralités Revitalisation
Montant de la redevance pour l'occupation du domaine public GRDF 2024
Projet d'implantation d'un relais téléphonique Cellnex France Infrastructures lieu-dit Les Cures,

référence cadastrale ZM 30

Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Service administratif-temps plein 01/10/2024 au 31/12/2024

Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Service administratif - temps-plein - 01/01/2025 au 31/12/2025

Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Service administratif - 8h mensuel - 01/01/2025 au 31/12/2025

Lancement d'un marché d'AMO pour l'implantation de panneaux photovoltaïques et d'ombrières

Présence du CA Loué pour la présentation du projet de concert en juillet 2025 (M. FOURMON et M. MARCAIS)

Budget dépenses prévisionnelles : 120 000 €. Pour atteindre la rentabilité il faut atteindre 3 500 spectateurs.

Avec les recettes de ce concert le club espère pouvoir pérenniser l'emploi du service civique actuel.

Des questions sont soulevées sur le l'état du terrain après le concert. Les représentants du club précisent qu'il faudra prévoir le passage de la société d'entretien du terrain au cours de la semaine suivante. Ils précisent également que la scène sera hors terrain. Il n'y aura pas de reprise de match en aout afin que le terrain se repose.

M. le Maire précise que la commune ne fera pas de travaux de rénovation du terrain s'il est trop dégradé.

Le conseil municipal est favorable à ce projet.

Validation compte-rendu

- CR du 25 avril 2024 : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 4
- CR 11 juin 2024 : pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 4
- CR 11 juillet 2024 : pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 5

réf : 2024-09-073 Avenants travaux ex-presse

M. PERTHUIS, adjoint, présente les différents avenants liés au marché "Aménagement d'un local commercial et de deux logements" :

Avenant 03 Lot 04 Plâtrerie MGP :

- Plus-value : 1 694.95 € HT

L'évolution du marché initial est donc la suivante :

- montant initial du marché : 58 748.35 € HT,
- montant du marché avenant n°5 : 60 443.30 € HT.

Avenant 03 Lot 02 Charpente ESNAULT :

- Plus-value : 142.51 € HT

L'évolution du marché initial est donc la suivante :

- montant initial du marché : 24 661.07 € HT,
- montant du marché avenant n° : 24 803.58 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les avenants et tous les documents y afférents.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 1 / abstentions : 2

Les travaux sont quasiment terminés. Des cuisines vont être installées par les agents de la commune dans les 2 logements.

Une annonce a été déposée sur le site SOS Village pour la partie commerce. M. le maire précise que la municipalité demandera l'accompagnement d'Initiative Sarthe quand des candidatures seront proposées.

réf : 2024-09-074 Réalisation contrat de prêt Transformation Ecologique de 830 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux de réhabilitation énergétique du groupe scolaire

Ligne du Prêt : Eduprêt

Montant : 830 000 € euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : semestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après discussions, le Conseil municipal,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

Vote à mains levées : pour : 14 / contre : 0 / abstentions : 3

M. PLANTAIS regrette que la part d'auto-financement de ce projet ne soit pas plus importante.

réf : 2024-09-075 Taxes foncières sur les propriétés bâties suite au zonage France ruralités Revitalisation

Objet :

Exonération en faveur des immeubles situés en zone France ruralités revitalisation rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 g du code général des impôts

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,
Vu l'article 1466 G du code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.
Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-09-076 Montant de la redevance pour l'occupation du domaine public GRDF 2024

Conformément à la réglementation en vigueur, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

M. le Maire donne lecture de l'état des redevances : 4 305.00 € pour la ROADP au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant total dû à 4 305.00 €.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-09-077 Projet d'implantation d'un relais téléphonique Cellnex France Infrastructures lieu-dit Les Cures, référence cadastrale ZM 30

Après présentation du projet par M. le Maire,

Après discussion, le conseil municipal,

AUTORISE l'implantation d'un relais téléphonique Cellnex France infrastructures sur la parcelle située au lieu-dit Les Cures, référence cadastrale ZM30

AUTORISE M. le Maire à signer le bail et tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 16 / contre : 0 / abstentions : 1

M. le Maire précise qu'une redevance annuelle de 2 500 € sera versée à la commune.

Il est demandé s'il s'agit d'une antenne multi-opérateurs. M. PLANTAIS précise qu'il faudrait s'assurer que l'opérateur Orange va s'y implanter car c'est une demande des professionnels de la zone d'activité.

réf : 2024-09-078 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité - Service administratif-temps plein 01/10/2024 au 31/12/2024

Le Maire informe l'assemblée délibérante le besoin de recruter un agent contractuel de catégorie hiérarchique C : adjoint administratif, adjoint administratif de 2^e classe ou adjoint administratif de 1^{re} classe 35h par semaine, pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2026, pour accroissement temporaire d'activité. Pour ce recrutement il pourra être fait appel à plusieurs agents contractuels sur l'ensemble de la période mais sans chevauchement de période.

Le grade et l'échelon de rémunération seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent. Ce recrutement est engagé pour remplacer l'agent muté dans une autre collectivité le plus rapidement possible.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter la proposition de recrutement présentée ci-dessus pour le service administratif,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents de ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

**réf : 2024-09-079 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité
- Service administratif - temps-plein - 01/01/2025 au 31/12/2025**

Le Maire informe l'assemblée délibérante le besoin de recruter un agent contractuel de catégorie hiérarchique C : adjoint administratif, adjoint administratif de 2^e classe ou adjoint administratif de 1^{ere} classe 35h par semaine, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour accroissement temporaire d'activité. Pour ce recrutement il pourra être fait appel à plusieurs agents contractuels sur l'ensemble de la période mais sans chevauchement de période.

Le grade et l'échelon de rémunération seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent. Ce recrutement est engagé pour remplacer l'agent muté dans une autre collectivité. Une offre de recrutement sera diffusée.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter la proposition de recrutement présentée ci-dessus pour le service administratif,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents de ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

**réf : 2024-09-080 Ressources Humaines : recrutement pour accroissement temporaire d'activité
- Service administratif - 8h mensuel - 01/01/2025 au 31/12/2025**

Le Maire informe l'assemblée délibérante le besoin de recruter un agent contractuel de catégorie hiérarchique C : adjoint administratif, adjoint administratif de 2^e classe ou adjoint administratif de 1^{ere} classe 8h par mois, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour accroissement temporaire d'activité. Pour ce recrutement il pourra être fait appel à plusieurs agents contractuels sur l'ensemble de la période mais sans chevauchement de période.

Le grade et l'échelon de rémunération seront déterminés en fonction des compétences et de l'expérience de l'agent.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter la proposition de recrutement présentée ci-dessus pour le service administratif,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents de ce dossier.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

réf : 2024-09-081 Lancement d'un marché d'AMO pour l'implantation de panneaux photovoltaïques et d'ombrières

Suite à la présentation des résultats de l'étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques et d'ombrières lors du CM précédent, Mme Joyau propose de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Valide le lancement d'un marché en MAPA pour le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques et d'ombrières,

Autorise M. le Maire à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre en MAPA.

Vote à mains levées : pour : 17 / contre : 0 / abstentions : 0

Une étude de sol pour l'ancienne décharge sera nécessaire. Le bureau d'étude SunPV pourra accompagner la commune pour l'élaboration du dossier de consultation.

Questions diverses :

Eclairage public

M. le Maire présente un exemplaire du matériel qui pourra être installé suite à l'enfouissement des réseaux. La couleur noire est retenue

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée pour l'attribution du marché éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux. Trois entreprises ont été consultées : CITEOS, SPIE, SOGECO SCOP. Deux entreprises ont répondu.

Entreprise et / ou Groupement	Part Tranche Ferme / Tranche Optionnelle	OFFRE HT	Total HT	TVA 20 %	Total TTC
CITEOS	Part TF € HT	86 781.84 €	91 501.84 €	18 300.37 €	109 802.21 €
	Part TO € HT	4 720.00 €			
SPIE	Part TF € HT	97 840.00 €	103 445.00 €	20 689.00 €	124 134.00 €
	Part TO € HT	5 605.00 €			

Entreprise ou groupement	Prix TTC	Note pondérée sur 4 pts	Rang
CITEOS	109 802.21 €	4.00	1
SPIE	124 134.00 €	3.54	2
Offre la moins disante	109 802.21 €		

M. le Maire propose de retenir l'entreprise CITEOS pour un montant de 91 501.84 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle).

Mme PAINEAU demande si des subventions peuvent être sollicitées dans le cadre de ce projet. M. le Maire précise qu'il y a le fonds Vert mais il y a des restrictions budgétaires.

Maison de Santé

Mme VEAUDECRENNE souligne les difficultés de sens de circulation au niveau de la nouvelle Maison de Santé, ainsi que le manque de place de stationnement PMR. Des discussions sont en cours avec le Département de la Sarthe pour accéder à une partie du stationnement de l'Antenne Solidarité.

La signalétique doit être renforcée au niveau du sens unique car les panneaux actuels ne sont pas assez visibles. M. le Maire propose qu'une commission se réunisse sur site. En attendant, la signalétique va être renforcée.

M. PLANTAIS précise également que les véhicules roulent vite au niveau de la rue Rémy Lambert.

M. Le Maire précise que des devis pour le traçage sont en cours. Il est également prévu d'installer des panneaux stop au niveau de la zone des Bâtes.

Lotissement : une réunion de lancement avec le bureau d'étude va être fixée.

Projet passerelles : la rédaction du DCE est en cours de finalisation.

Projet travaux quartier Courmesnil : Les relevés topo sont en cours de réalisation.

Informations :

- la boucherie est ouverte depuis le 20 août. Le taux de fréquentation clientèle est nettement supérieur au prévisionnel.
- Retours très positifs sur la Fête de la Libération du 31 août,
- 16 septembre : animation Pop Goûter sur l'île du Bar,
- 11 octobre : concert Lola Baï,
- 16 octobre : visite du Sénat et du Louvre avec le CMJ,
- Du 25 au 28 octobre : comité de Jumelage,
- 28 octobre : stage gratuit pour les louésiens Premiers Secours encadré par l'UFOLEP,
- 31 octobre : halloween,
- 14 décembre : marche de Noël de l'Envol,
- Boutique éphémère d'artisans créateurs locaux dans le bar en fin d'année.

Mme Paineau demande s'il est possible de fixer une date commission commerce.

M. MUSSARD rappelle que c'est Mme DESCHAMPS, adjointe qui est en charge de cette commission.

M. le Maire précise que les gérants du camping ont envoyé un courrier à la mairie. Une réponse a été apportée sur les interrogations soulevées dans ce courrier.

Prochain CM le 17 octobre.

Fin séance à 22h50

En Mairie, le 26/09/2024
Le Maire
Anthony MUSSARD



